

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 7 février 2008

L'an deux mil huit

Le 7 février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 31 janvier 2008

Présents : Mesdames PROT, NONNET, DE BELLEFOND, PORNET et DUBUC Messieurs DOUADY, DUBOIS, BLANCHET A, FLEURY, LOUPIAS, SAUVESTRE, CAMUS, VILLAIN, NICAUD, GAYE, MASSON, COULON, POTIER, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, LE SAUX, FOUCRET et RENARD.

Absents excusés: Mesdames LEBLANC, LEDOUX, et RICHARD et, Messieurs BLANCHET M, DAUBORD, CHARTIER, PROUTEAU, LALANGE S, DEFFONTAINES et BORGEAIS.

Assistaient également : Madame MAROTTE, Messieurs ALLELY, BOSCARINO, MOULIN et BOURBONNAIS membres suppléants.

1. Budget « Affaires économiques », « logements » et « Principal » : Approbation des Comptes Administratifs 2007

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Edmond POTIER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2007 des budgets annexe « affaires économiques», et « logements » et du budget « Principal » dressés par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; à l'unanimité, lui a donné acte de la présentation faite des comptes administratifs :

- du budget « Affaires économiques », lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		130 388,41	24 086,31			106 302,10
opérations de l'exercice	64 086,92	44 882,69	343 639,73	261 682,15	407 726,65	306 564,84
TOTAUX	64 086,92	175 271,10	367 726,04	261 682,15	407 726,65	412 866,94
Résultats de clôture		111 184,18	106 043,89			5 140,29
restes à réaliser			201 000,00	220 840,00	201 000,00	220 840,00
TOTAUX CUMULES	64 086,92	175 271,10	568 726,04	482 522,15	608 726,65	633 706,94
RESULTATS DEFINITIFS		265 658,90	86 203,89			179 455,01

- du budget « Logements », lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			336 865,61		336 865,61	
opérations de l'exercice	98 791,64	141 784,78	564 209,90	691 713,21	663 001,54	833 497,99
TOTAUX	98 791,64	141 784,78	901 075,51	691 713,21	999 867,15	833 497,99
Résultats de clôture		42 993,14	209 362,30		166 369,16	
restes à réaliser			31 000,00	150 452,50	31 000,00	150 452,50
TOTAUX CUMULES	98 791,64	141 784,78	932 075,51	842 165,71	1 030 867,15	983 950,49
RESULTATS DEFINITIFS		42 993,14	89 909,80		46 916,66	

- du budget « principal » lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		90 355,07	202 442,85		112 087,78	
Opérations de l'exercice	1 802 288,61	1 986 747,47	574 589,94	874 683,80	2 376 878,55	2 861 431,27
TOTAUX	1 802 288,61	2 077 102,54	777 032,79	874 683,80	2 488 966,33	2 861 431,27
Résultats de clôture		274 813,93		97 651,01		372 464,94
Restes à réaliser			1 297 390,00	885 035,00	1 297 390,00	885 035,00
TOTAUX CUMULES	1 802 288,61	2 077 102,54	2 074 422,79	1 759 718,8	3 786 356,33	3 746 466,27
RESULTATS DEFINITIFS		274 813,93	314 703,99		39 890,06	

Le Conseil Communautaire, a constaté pour la comptabilité des Budgets « Affaires Economiques » « logements » et « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; il a également reconnu la sincérité des restes à réaliser, et a arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Approbation des comptes de gestion 2007 des Budgets « Affaires économiques », « Logements » et « Principal » dressés par Messieurs BUCHET et ALBA, Trésoriers

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Edmond POTIER 1^{er} Vice-président, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par les Receveurs accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu cet exposé, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2007 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, sur la comptabilité des valeurs inactives ; à l'unanimité, a déclaré que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2007 par les Receveurs, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2007 des budgets « Affaires économiques », « Logements » et « Principal »

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire que :

- le Compte Administratif du Budget « Principal » 2007 est excédentaire en section de fonctionnement de 274 813,93 € et excédentaire en section d'investissement de 97 651,01 €
- le Budget « Logements » 2007 est excédentaire en section de fonctionnement de 42 993,14 €, déficitaire en section d'investissement de 209 362,30 €
- le Budget « Affaires économiques » 2007 est excédentaire en section de fonctionnement de 111 184,18 €, déficitaire en section d'investissement de 106 043,49 €,

Il a donc proposé d'affecter tout ou partie de ces résultats 2007 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2007: 274 813,93 €
Excédent d'investissement clôture 2007 : 97 651,01 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :	
002 excédent de fonctionnement à reporter :	274 813,93 €
001 excédent d'investissement reporté	97 651,01 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2007 :	42 993,14 €
Déficit d'investissement clôture 2007 :	209 362,30 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 déficit d'investissement à reporter :	209 362,30 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	42 993,14 €

« Budget Affaires Economiques » :

Excédent de fonctionnement clôture 2007 :	111 184,18 €
Déficit d'investissement clôture 2007 :	106 043,89 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 déficit d'investissement reporté	106 043,89 €
002 excédent de fonctionnement à reporter :	5 140,29 €
1068 excédent de fonctionnement capitalisé	106 043,89 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a accepté les propositions du Président de la commission de « Finances », et a décidé les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessus.

4. Vote du Taux d'imposition de la taxe professionnelle 2008

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire qu'il convient, comme chaque année, de fixer le taux d'imposition de la taxe professionnelle. Il a proposé de le reconduire à 12,13 % pour l'année 2008. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de fixer le taux d'imposition de la taxe professionnelle 2008 à 12,13 %. Monsieur le Président a été chargé de notifier cette délibération aux services Fiscaux par l'intermédiaire des services Préfectoraux.

5. Vote des taux d'imposition des taxes additionnelles

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire, la délibération n°04/05-2001 du 19 septembre 2001, instaurant une fiscalité additionnelle aux trois taxes fiscales locales (*habitation, foncier bâti et foncier non bâti*). Considérant, que le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2008 est de 613 290 €, le montant des allocations compensatrices est inconnu à ce jour, le produit attendu de la TP serait de 267 100 €, et qu'il en résulte que le produit attendu des taxes additionnelles doit être de 346 890 €, il a proposé de fixer les taux des taxes additionnelles comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2008	Taux Plafond	Produits attendus
Taxe d'Habitation	3 756 100 €	3.75 %	140 853 €
Taxe sur le Foncier Bâti	2 662 900 €	4.54 %	120 895 €
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	718 500 €	11.85 %	85 142 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de fixer les taux des taxes additionnelles comme proposé ci-dessus. Monsieur le Président a été chargé de notifier cette délibération aux services Fiscaux par l'intermédiaire des services Préfectoraux.

6. Vote des Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire, la délibération n°04/04-2001 du 19 septembre 2001, instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les organes délibérants des EPCI doivent fixer le taux d'imposition de cette taxe. Aussi, considérant, que les bases prévisionnelles d'imposition de cette taxe seront de 2 827 856 €, que le produit attendu est de 380 377 €, il a proposé de fixer ce taux pour l'année 2008 à 13,45 %. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé le taux d'imposition de la

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2008 à 13,45 %.Monsieur le Président est chargé de notifier cette délibération aux services Fiscaux par l'intermédiaire des services Préfectoraux.

7. Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères : Modalités de calcul 2008

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale Ordures Ménagères. Il a proposé de fixer le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2008 comme suit :

ETABLISSEMENTS	Base forfaitaire retenue	Montant Unitaire	Redevance annuelle
Site de Bellebouche	40	70 €	2 800 €
Village Vacances de Bellebouche	40	70 €	2 800 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	70 €	2 100 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	70 €	1 050 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	70 €	490 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	70 €	490 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	70 €	2 450 €
Camping d'Azay-le-Ferron	1	70 €	70 €
Camping de Mézières-en-Brenne	4	70 €	280 €
Camping de Migné	1	70 €	70 €
Total			12 600 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté les propositions du Président de la Commission des « Finances », et a décidé de fixer les modalités de calcul de cette redevance, telles que proposées ci-dessus, Monsieur le Président a été chargé d'établir les titres de recettes correspondants à la collecte de cette redevance.

8. Participation pour le ramassage des ordures ménagères hors territoire

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il a rappelé qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année. Aussi, pour 2008, il a proposé de fixer ce montant à 70 € par équivalent habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté les propositions du Président de la commission « Finances », et a fixé le montant de la participation pour la collecte des ordures ménagères des foyers situés hors territoire à 70 € / an par équivalent habitant.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions et à émettre les titres de recettes correspondants.

9. Durées d'amortissement - Budgets « Principal » et « Affaires économiques »

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé les différentes opérations et acquisitions réalisées par la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » sur les Budgets Principal et Affaires économiques. Il a proposé de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Budget Principal :

- Barrières de chantier : 3 ans
- Guide Touristique : 2 ans

Budget Affaires économiques

- Travaux de climatisation et de peinture au Multiservice de Saint Michel en Brenne : 10 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de fixer les durées d'amortissement des opérations et acquisitions, ainsi que les subventions éventuelles correspondantes comme proposées ci-dessus.

Monsieur le Président a été autorisé à émettre les mandats et les titres de recettes nécessaires correspondants aux écritures prévues au Budget Principal.

10. Attributions de subventions

Arrivée de Monsieur BORGEAIS.

Le Président a informé le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes. Suite à l'étude de ces dossiers, conformément aux propositions du Bureau, il a proposé d'attribuer les subventions comme suit :

Association	Montant demandé	Montant attribué
Vélo club Châtillonnais	900	900
Union Cycliste de MARTIZAY	500	500
Association Musicale Ferronnaise	1 296	1 296
Total	2 696	2 696

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a décidé d'attribuer les subventions comme proposé ci-dessus. Il a été indiqué que les crédits nécessaires seraient inscrits au budget principal 2008.

11. Vote des budgets « Affaires économiques » « Logements » et « Principal » 2008

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a présenté au Conseil Communautaire, les propositions de Budgets 2008 :

Budget « Affaires Economiques » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 56 384 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 041 191,89 €

Budget « Logements » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 186 593 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 936 453,30 €

Budget « Principal » :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 280 532,93 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 419 545,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé les propositions du Président.

12. Inscriptions budgétaires 2008 : Autorisation de réalisation

Monsieur le Président de la Commission « Finances » a rappelé au Conseil Communautaire la délibération N°08/01-2002 du 30 octobre 2002 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Président et notamment l'alinéa 2 de l'article 1^{er} : « Le Président est chargé par délégation, pendant toute la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant dès lors que les crédits sont prévus au budget »..

Aussi, il a proposé en application de la délibération citée ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les procédures, sous forme de MAPA conformément à l'article 28 du code des marchés publics, nécessaires à l'acquisition des fournitures et à la réalisation des travaux suivants :

- Acquisition de matériel informatique pour les écoles dans la limite de 10 000 € TTC

- Acquisition de mobilier pour les écoles dans la limite de 8 000 € TTC

- Mise en place du Relais de Services Publics : Acquisition de matériel informatique, de mobilier et réalisation de travaux d'aménagement dans la limite de 40 000 € HT

- Acquisition de mobilier de bureau dans la limite de 15 000 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de fournitures suivants, qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant qui sont prévus au budget 2008 cités ci-dessus.

13. Voirie Communautaire : Mise en place de l'entretien en régie

Arrivée de Madame LEDOUX et Monsieur CHARTIER

Monsieur le Président a rappelé l'acquisition d'un camion point à temps destiné à l'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin, d'assurer ce service il a proposé de :

- mettre en place une équipe constituée d'agents de la communauté de communes et des communes et pour ce faire, de signer une convention de mutualisation de service avec les communes.
- d'acquérir un tractopelle d'occasion pour un montant maximum de 36 000 € HT.
- d'acquérir un camion tri benne d'occasion de type S 150, et pour ce, de faire une offre au Conseil Général d'un montant de 1 000 €.
- d'acquérir les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté les propositions du Président telles que proposées ci-dessus. Il a autorisé le Président à signer les conventions de mutualisation de service avec les communes pour la mise en place du service d'entretien de la voirie.

Il a décidé de lancer, sous forme de deux marchés à procédures adaptées selon l'Article 28 du code des marchés publics, les consultations d'entreprises suivantes:

- **Acquisition d'un tractopelle**
- **Acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants)**

Il a autorisé Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au bon fonctionnement de ce service, Il a été précisé que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2008.

14. Voirie Communautaire - Programme de modernisation 2008 : Consultation des entreprises

Monsieur le Président a rappelé le programme de modernisation de la voirie communautaire inscrit au budget principal 2008. Pour la réalisation de ces travaux, il convient de lancer la consultation des entreprises. Aussi, il a présenté le dossier de consultation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé le dossier de consultation des entreprises, et a chargé le Président de lancer la consultation, sous forme d'un appel d'offres ouvert pour le lot N°1 « mise en œuvre d'enrobés et d'enduits, et d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le lot N°2 « Terrassement fossés et accotements ».

Monsieur le Président est chargé de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2008.

15. Modification des tableaux de la voirie communautaire d'AZAY LE FERRON et MEZIERES EN BRENNE

Monsieur le Président a informé le Conseil Communautaire des propositions de modification du classement de voiries Départementales en voiries Communautaires :

Sur la Commune d'AZAY LE FERRON le Département a proposé de transférer la rue du Parc classée voirie Départementale au profit de la communauté de Communes Cœur de Brenne pour y être classée voirie Communautaire.

Sur la commune de MEZIERES EN BRENNE le Département a proposé d'échanger une portion de la D 14 b entre les Essarts et le carrefour de la D 925 au lieu dit Corbançon, contre la voie Communautaire N°12 des Essarts à la Gare de Subtray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a accepté les modifications proposées ci-dessus, et a décidé de prendre en compte les modifications des longueurs de voiries suivantes pour le calcul des dotations à compter du 1^{er} janvier 2008 :

Commune d'AZAY LE FERRON

Longueur de voirie urbaine revêtue communautaire au 10 juillet 2002 :	1 195 m
Rue du Parc	+ 597 m
Total voirie urbaine revêtue :	1 792 m

Commune de MEZIERES EN BRENNE

Longueur de voirie rurale revêtue communautaire au 10 juillet 2002 :	23 656 m
D14b Les Essarts - Corbançon	+ 1 230 m
VC 12 Les Essarts	- 790 m
Total voirie rurale revêtue :	24 096 m

16. Collecte sélective : convention pour le traitement des déchets verts

Monsieur le Président a présenté au Conseil Communautaire la proposition de contrat de traitement des déchets verts faite par la SCEA des Rollières de MEZIERES EN BRENNE.

Il a rappelé qu'actuellement les déchets verts sont livrés par le service ordures ménagères à VELLES pour y être traités. La solution proposée par la SCEA des Rollières permettrait une économie de temps et de carburant.

Il a proposé de signer le contrat pour le reste de l'année 2008 à compter du 1^{er} mars 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté la proposition de contrat de traitement des déchets verts de la SCEA des Rollières, pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

Il a décidé d'ajouter une clause relative à l'entretien du chemin d'accès dans le contrat.

Le Président a été autorisé à signer le dit contrat ainsi que tous les documents s'y afférant.

17. Saison culturelle 2008

Le Président de la commission Vie Publique a rappelé au Conseil Communautaire le dispositif « Saison Culturelle » de la Région Centre. Dans le cadre du contrat de Saison culturelle 2008, il a proposé la programmation suivante :

- **Spectacle de théâtre musical « fleurs de Peau » :**

Coût : 1 500 €

Subvention région : 780 €

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 720 €

- **Spectacle théâtral « Serpents escaliers » :**

Coût : 2 200 €

Subvention région : 1200 €

Billetterie : 300 €

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 700 €

- **Exposition patrimoniale « L'électricité : tout est clair pour une énergie durable » :**

Coût : 2 552 €

Subvention région : 1 237 €

Reste à la charge de la Communauté de Communes : 1 315 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a accepté la programmation de saison culturelle telle que proposée ci-dessus, et a autorisé le Président à signer le contrat de saison culturelle 2008 ainsi que tous les documents s'y afférant. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2008

18. Accueil Ados : Création d'une régie de recettes

Monsieur le Président a rappelé aux membres du Conseil Communautaire la mise en place d'activités dans le cadre de « l'Accueil Ados » de la Communauté de Communes. Certaines de ces activités sont payantes. aussi, il a proposé de mettre en place une régie de recettes pour ce service, de nommer Pierre TROUVE régisseur titulaire, et de lui accorder une indemnité de responsabilité annuelle de 110 € ; Catherine BOISBOURDIN sera nommée régisseur suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté la mise en place d'une régie de recettes pour le service « Accueil Ados », a nommé Monsieur Pierre TROUVE régisseur Titulaire et lui a accordé une indemnité de responsabilité annuelle de 110 €, et Madame Catherine BOISBOURDIN comme régisseur suppléant. Le Président a été autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Principal » 2008.

19. Accueil Ados : mise en place d'un atelier théâtre

Le Président a informé le Conseil Communautaire que dans le cadre des actions en faveur des adolescents et préadolescents de « l'Accueil Ados », l'animateur rural a proposé de mettre en place un atelier théâtre intitulé « Tous en scène ».

Il a proposé de fixer la participation des familles à 60 € pour une session de six mois, payable en plusieurs fois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté la mise en place de cet atelier théâtre destiné aux adolescents et préadolescents, et a décidé de fixer la participation des jeunes à 60 € pour une session de six mois, payable en plusieurs fois. Le Président a été autorisé à émettre les titres de recettes correspondants.

20. Personnel : Expertise médicale

Le Président a informé le Conseil Communautaire qu'il a été nécessaire de faire effectuer l'expertise médicale de l'un de nos personnels. Aussi, il a présenté la note d'honoraires du Dr CARRE d'un montant de 80,50 €. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à régler la somme de 80,50 € correspondant aux honoraires du Docteur Christian CARRE - Rhumatologue – 36400 LA CHATRE

21. Contrat groupe d'assurance personnel

Monsieur le Président a exposé l'opportunité pour la Communauté de Communes Cœur de Brenne d'adhérer au contrat groupe d'assurances du personnel garantissant les risques financiers encourus en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accident ou maladie imputable au service. Il s'agit d'une part des agents permanents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, et d'autre part des agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ainsi que des agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

Il a précisé que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre peut souscrire un tel contrat pour le compte de la Collectivité, en mutualisant les risques. Aujourd'hui 133 collectivités adhèrent au contrat.

Le Centre de Gestion va lancer une mise en concurrence en Mars 2008 conformément au Code des marchés publics afin de passer un contrat à effet du 1^{er} janvier 2009 compte-tenu de l'arrivée à échéance du contrat actuel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de lancer une consultation afin de souscrire pour son compte, sous réserves d'adhésion ultérieure au contrat, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

Le Conseil Communautaire a précisé qu'il se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

22. Service « Numérique » : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire la délibération n° 06/07-2002, portant création d'un poste d'Animateur d'Espace Public Numérique pourvu sous contrat « Emploi Jeune » à temps complet depuis 2003. Ce contrat arrivera à terme le 6 avril 2008. Compte tenu des multiples activités développées et les nombreuses compétences de cet agent, il convient de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps plein au 7 avril 2008. Il a proposé d'attribuer une **Indemnité d'Administration et de Technicité** à Monsieur Jean Bernard CONSTANT, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Service Animation	Adjoint d'animation	439,97 €	6.8

L'indemnité consentie sera versée mensuellement, et en cas de changement notable de fonctions, le montant de celle-ci pourra être révisé en cours d'année. Les indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 7 avril 2008. Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au Budget 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint d'Animation à temps complet à partir du 7 avril 2008, et d'attribuer le régime indemnitaire tel que défini ci-dessus. Le Président est autorisé à procéder au recrutement de cet agent et à signer tous les documents nécessaires.

23. Service « Bâtiments Voirie » : Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire la délibération n° 08/02-2004, portant création poste d'adjoint technique pour le service « Bâtiments - Voirie ». Compte tenu des compétences de cet agent, et de l'obtention du concours d'agent de maîtrise, il propose de créer un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} février 2008.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé de supprimer le poste d'adjoint technique et de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} février 2008. Le Président est autorisé à procéder au recrutement de cet agent et à signer tous les documents nécessaires.

24. Construction de deux ateliers relais : Résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » a rappelé que dans le cadre du projet de construction de deux ateliers relais de 350 m² sur la ZA des Noraies, une consultation a été lancée sous forme d'un marché négocié. Il a rappelé le déroulement de la procédure :

Un avis d'appel à la concurrence est paru le 16 novembre 2007 sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Cœur de Brenne", et dans la Nouvelle République le 22 novembre 2007. Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes.

La date limite de réception des candidatures était fixée au lundi 10 décembre 2007 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mardi 11 décembre 2007 et a retenu les candidatures de 33 entreprises qui ont été autorisées à déposer une offre avant 16h00, le 21 janvier 2008. Puis, elle s'est réunie le 23 janvier 2008 pour ouvrir les offres. Elle a alors décidé de confier l'analyse de ces dernières à Ludovic BIAUNIER architecte chargé de la Maîtrise

d'œuvre. Elle s'est réunie à nouveau le jeudi 31 janvier 2008 pour la présentation du rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre. Elle a décidé de négocier avec toutes les entreprises ayant répondu et dont l'offre était conforme. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à nouveau le 7 février 2008 pour attribuer le marché comme suit :

Lot n° 1 : Gros Œuvre :

LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

Offre de base :	69 367,78 € HT
Option muret :	<u>2 123,80 € HT</u>
Total :	71 491,58 € HT

Lot n° 2 : Charpente métallique - couverture - bardage

PERFORMANCES – 36400 LA CHATRE

Offre de base :	87 000,00 € HT
Option 1 pont roulant :	30 415,00 € HT
Option supports de garde corps	<u>960,00 € HT</u>
Total :	118 375,00 € HT

Lot n° 3 : Menuiseries aluminium - Serrurerie

DUMAZERT – 36320 VILLEDIEU SUR INDRE

Offre de base :	29 330,00 € HT
Option commande électrique des portes sectionnelles	3 200,00 € HT
Option stores d'occultation	<u>3 400,00 € HT</u>
Total :	35 930,00 € HT

Lot n° 4 : Cloisons - doublage - plafond menuiseries intérieures

LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

Offre de base :	19 779,43 € HT
Option Châssis fixes :	2 075,12 € HT
Option placards:	<u>1 351,06 € HT</u>
Total:	23 205,61 € HT

Lot n° 5 : Plomberie – sanitaires

FOULATIER & GALEA – 36250 ST MAUR

Offre de base :	4 603,82 € HT
-----------------	----------------------

Lot n° 6 : Electricité - VMC – chauffage

EMB MITTERRAND – 36000 CHATEAUROUX

Offre de base :	23 700,00 € HT
Option chauffage ateliers aérothermes :	<u>11 696,00 € HT</u>
Total :	35 396,00 € HT

Lot n° 7 : Peinture

Sarl BIDAULT – 36110 LEVROUX

Offre de base :	5 741 ,39 € HT
-----------------	-----------------------

Lot n° 8 : Carrelage- faïence

LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON

Offre de base :	6 967,03 HT
-----------------	--------------------

Soit un montant total de :

301 710,43 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a entériné les décisions de la commission Appel d'Offres et a approuvé le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres.

Monsieur le Président a été autorisé à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget affaires économiques 2008.

25. Construction de deux ateliers relais : demande de subvention Contrat de Pays

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire, le projet de construction de deux ateliers relais de 350 m² sur la Zone d'Activités communautaire des Noraies à MEZIERES EN BRENNE. Il a proposé aux membres du conseil de solliciter une subvention Contrat de Pays auprès de la Région Centre au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel HT :

Travaux de construction (HT)	301 710,00 €
VRD	39 269,03 €
SPS	1 900,00 €
CT	3 705,00 €
Frais divers et publication	547,90 €
Honoraires architecte (8,90%)	<u>26 852,19 €</u>
Total HT	373 984,12 €
TVA 19,6 %	73 300,89 €
TOTAL TTC	447 285,01 €

Plan de financement :

Contrat de Pays	48 000,00 €
Dotations de Développement Rural	<u>145 138,00 €</u>
Reste à la charge de la CDC	254 147,01 €

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a accepté le plan de financement prévisionnel proposé par le Président, et l'a autorisé à solliciter une subvention auprès de Région Centre dans le cadre du Contrat de Pays Brenne.

28. Construction d'un atelier de 150 m² : Résultat de la consultation pour les missions SPS et contrôle technique

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » a rappelé que dans le cadre du projet de construction d'un atelier de 150 m² à MEZIERES EN BRENNES, une consultation a été lancée pour nommer un coordinateur SPS et un contrôleur technique. Une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « Cyberindre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne ». Un affichage a eu lieu au siège de la Communauté de Communes. La date limite de réception des offres était fixée au 21 janvier 2008 à 12 h00.

La commission « Appel d'offres » s'est réunie le mercredi 23 janvier 2008 et a retenu pour le Lot N°1- Mission de Coordination SPS : A3 Coordination – 18000 BOURGES pour un montant de 1 900 € HT, et pour le Lot N°2 – Mission de Contrôle technique : SOCOTEC - 36130 DEOLS pour un montant de 1 850 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a entériné les décisions de la commission Appel d'Offres et approuve le compte rendu de Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres, et a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Affaires économiques 2008.

29. Réhabilitation de deux logements impasse des violettes à OBTERRE : Avenant pour travaux supplémentaires.

Monsieur le Président a présenté aux membres du Conseil Communautaire les devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation de deux logements dans le bâtiment dit « Les Violettes » à OBTERRE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a accepté le devis pour travaux supplémentaires suivant :

Lot N°6 – Electricité Chauffage – Entreprise LABRUX

Alimentation de la pompe de relevage + 689,30 € HT soit 824.40 TTC

Le Président a été autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Logements » 2008.

30. Logements impasse des violettes à OBTERRE : Définition des loyers

Le Président a rapporté au Conseil Communautaire les réflexions de travail et les propositions établies lors de la réunion de Bureau du 31 janvier 2008 concernant les loyers des deux logements impasse des violettes à OBTERRE. Il a rappelé que ces logements feront l'objet d'une convention APL avec l'Etat. Il a proposé de fixer la caution à 1 mois de loyer et le montant des loyers mensuels comme suit :

- Logement N°1 (67 m ²) :	315,57 €
- Logement N°2 (61,80 m ²) :	291,08 €
- garages :	28 €
- celliers :	12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, a accepté les propositions du Président et l'a autorisé à signer tous les documents relatifs à ces locations. Ces loyers seront actualisables à compter de 2009, au 1^{er} juillet de chaque année, selon l'indice de revalorisation des loyers.

31. Etude Générale d'urbanisme : Consultation pour le choix du bureau d'étude

Le Président a rappelé au Conseil Communautaire la délibération N° 07/18-2007 relative au projet d'étude générale d'urbanisme. Afin de procéder à la désignation d'un bureau d'études, les services de la DDE Urbanisme, ont rédigé une

proposition de cahier des charges, dont il donne lecture. Il a proposé d'approuver le dossier de consultation rédigé par le service urbanisme de la DDE et de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés Publics. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé le dossier de consultation rédigé par les services de la DDE, et a décidé de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés Publics. Le Président a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

32. Mise en place d'un Relais de Services Publics : Demande de subvention FNADT

Monsieur le Président a rappelé le projet de création d'un relais de services publics à ST MICHEL EN BRENNE ainsi que la signature de la convention avec l'Etat. Pour la mise en place de ce relais l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux sont nécessaires. Aussi, il a présenté le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Coût de l'opération :

Investissement

Travaux :	10 377,77 €
Acquisition de matériel :	<u>20 096,07 €</u>
Total HT :	30 473,84 €
TVA 19,6%	<u>5 972,87 €</u>
Total TTC	36 446,71 €

Fonctionnement : 37 300,00 €

Financement :

Subventions Etat FNADT :

- 50 % sur l'investissement	15 236,92 €
- 10 000€/an pendant 3ans pour le fonctionnement	30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a approuvé le plan de financement présenté ci-dessus, et a chargé le Président de solliciter une subvention FNADT dans le cadre du volet territorial du CPER 2007-2013 – « aménagement du territoire » d'un montant total de 45 236,92 €. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2008.

33. Mise en place d'espaces publics numériques satellites : Demande de subvention départementale

Monsieur le Président a rappelé le projet de création d'espaces publics numériques à AZAY-LE-FERRON, MARTIZAY et MEZIERES-EN-BRENNE. Il a précisé que pour la mise en place de ce dispositif, l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux sont nécessaires. Le coût de cette opération est estimé à 6 500 € HT. Aussi, il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Indre au taux maximum. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé la proposition du Président et l'a chargé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Indre au taux maximum. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au budget principal 2008.

Publié le 14 février 2008,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS